

TOP DÉPART LE 16 JANVIER



Du jeudi 16 janvier au samedi 15 février

dans les 7 000 communes de moins de 10 000 habitants concernées en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane.

Du jeudi 30 janvier au samedi 29 février à La Réunion.



Du jeudi 16 janvier au samedi 22 février

dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus, en France métropolitaine, Antilles et Guyane.

Du jeudi 30 janvier au samedi 7 mars à La Réunion.

LE RECENSEMENT EN CHIFFRES

- **5 millions** de logements enquêtés
- **9 millions** de personnes recensées
- **8 000** communes concernées
- **96 %**, le taux de réponse annuel
- **5,3 millions** de réponses sur Internet
- **24 000** agents recenseurs

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

L'enquête de recensement de la population, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur nationalité et leur situation administrative.

- ✓ **Connaître la population française pour prendre des décisions adaptées pour la collectivité**
 - Étude des caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
 - Prévoir des équipements adaptés à la population qui réside sur le territoire : écoles, hôpitaux, transports...
- ✓ **Produire des chiffres de référence pour l'application des lois et règlements**
 - Publication de la population officielle de chaque commune (population légale).
 - Ces populations sont utilisées dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'État. Plus une commune est peuplée, plus la dotation est importante.
 - Plus de 350 dispositions législatives et réglementaires basées sur les chiffres de population.
Par exemple, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin...

UNE MÉTHODE QUI GARANTIT LA QUALITÉ DES RÉSULTATS



Une enquête nationale réalisée avec les communes

Le recensement relève de la responsabilité de l'État : l'Insee l'organise et le contrôle. Les communes préparent et réalisent l'enquête sur le terrain dans le cadre d'un partenariat fixé par la loi.



Une collecte d'informations annuelle, concernant successivement toutes les communes sur une période de 5 ans

- Chaque année, on recense 1/5e des communes de moins de 10 000 habitants.

Au bout de cinq ans, toutes ont été recensées. Dans ces communes, le recensement est exhaustif : tous les habitants sont concernés par l'enquête.

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement est organisé tous les ans auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Cinq enquêtes sont ensuite mobilisées pour produire annuellement des résultats sur la population et les logements.



Tous les lieux d'habitation sont concernés

Les agents recenseurs se rendent dans les logements, les établissements d'hébergement (maisons de retraite, résidences étudiantes...), les habitations mobiles et auprès des personnes sans abri.

UN QUESTIONNAIRE QUI S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ



Le bulletin individuel du recensement comporte environ 30 questions ayant trait à l'âge, la nationalité, la situation conjugale, le niveau de diplôme, la mobilité résidentielle, l'activité et la profession. Le nombre de questions est limité **pour que répondre au recensement soit simple et rapide.**

Le contenu du questionnaire évolue en fonction des demandes du Conseil national de l'information statistique (Cnis), lieu de concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique.

Le questionnaire a ainsi intégré les unions par Pacs et les déplacements domicile-travail en vélo en 2015. Il a été modifié en 2018 pour mieux mesurer la diversité des familles.

Le **questionnaire internet** est adapté à toutes les configurations familiales ce qui est moins le cas du questionnaire papier. Une réflexion est entamée depuis 1 an pour **faire évoluer ce questionnaire papier** et un nouveau questionnaire est actuellement en phase de test.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : PLUS SIMPLE POUR TOUS !

Le recensement en ligne permet aux personnes recensées de remplir le questionnaire **plus rapidement**, sans prendre de rendez-vous avec l'agent recenseur pour lui rendre les questionnaires papier.

- **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**

Il leur propose de répondre par Internet et leur remet une notice qui contient toutes les informations et des codes d'accès sécurisés.

- **Les habitants se rendent sur le site www.le-recensement-et-moi.fr, une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception**

L'agent recenseur en est informé par SMS. C'est terminé !

Et si les personnes recensées ne peuvent pas ou ne souhaitent pas répondre par Internet ?

L'agent recenseur leur remet des questionnaires papier et prend rendez-vous pour venir les récupérer 2 à 3 jours plus tard.



Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret statistique.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : ADAPTÉ À TOUS !

Une grande partie des personnes recensées, quel que soit leur âge ou niveau de diplôme, répond par internet :



60 % des répondants
(+4 points par rapport à 2018)



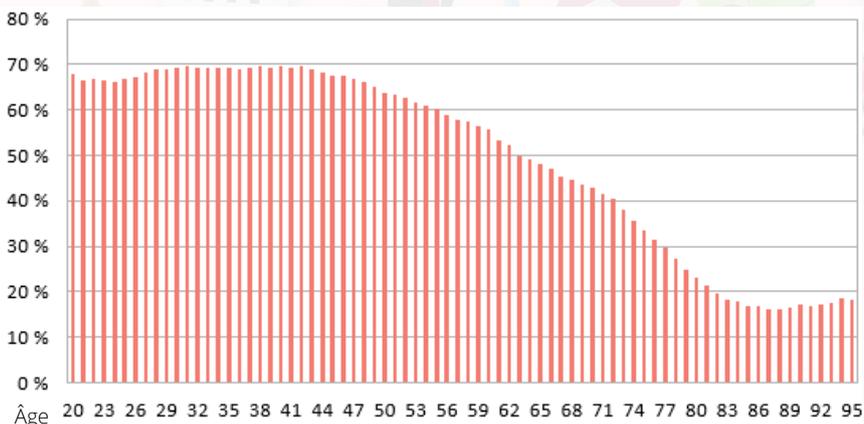
43 % des personnes
sans diplôme



69 % des étudiants

Taux de réponse par internet selon l'âge de la personne de référence

51 % des personnes
âgées de 60 - 70 ans



BILAN DÉMOGRAPHIQUE 2019 : LA FÉCONDITÉ SE STABILISE EN FRANCE

67 MILLIONS D'HABITANTS EN FRANCE AU 1ER JANVIER 2020

67 064 000
habitants en France



64 898 000
en métropole

+



2 166 000
dans les 5 DOM

Une augmentation de **+ 0,3 %** par rapport au 1er janvier 2019.

LE SOLDE NATUREL ATTEINT UN NOUVEAU POINT BAS EN 2019

+ 141 000
personnes

C'est **le solde naturel en 2019**, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Il n'a jamais été aussi bas depuis 1946.

RALENTISSEMENT DE LA BAISSÉ DES NAISSANCES



753 000 bébés

Nombre de bébés nés en France en 2019, soit 6 000 naissances de moins qu'en 2018. Cette baisse, due à la diminution de la fécondité des femmes âgées de moins de 35 ans, est moins importante que l'an dernier.



1,87 enfant
par femme

Indice conjoncturel de fécondité des femmes.
Après quatre années de baisse entre 2015 et 2018, l'ICF se stabilise.



30,7 ans

Âge moyen à la maternité en 2019. Il était de 29,3 ans vingt ans plus tôt.

DIMINUTION DU NOMBRE DE MARIAGES EN 2019



227 000
mariages

En 2019, 227 000 mariages ont été célébrés, dont **221 000 mariages entre personnes de sexe différent** et **6 000 mariages entre personnes de même sexe**. En 2019, les mariages entre conjoints de sexe différent unissent des femmes âgées de **36,1 ans** en moyenne et des hommes de **38,6 ans**. L'âge moyen des mariés de même sexe est plus élevé : **37,9 ans** pour les femmes, **43,0** pour les hommes.



209 000
Pacs

En 2018, **209 000 Pacs ont été conclus**, soit **13 000** de plus qu'en 2017. Le nombre de Pacs a augmenté chaque année depuis 2002 à l'exception de l'année 2011.



Retrouvez l'étude en intégralité et les données associées sur le site : www.insee.fr

HAUSSE DU NOMBRE DE DÉCÈS

**612 000
décès**

Nombre de décès en 2019, soit 2 000 de plus qu'en 2018.

Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby boom* à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter depuis une dizaine d'années.

EN DIX ANS, LES HOMMES ONT GAGNÉ 2,0 ANS D'ESPÉRANCE DE VIE, LES FEMMES 1,2 AN



85,6 ans

L'espérance de vie à la naissance des femmes en 2019

En 2017, l'espérance de vie des femmes en France est l'une des plus élevées de l'UE, seule l'Espagne (86,1 ans) devance la France.



79,7 ans

L'espérance de vie à la naissance des hommes en 2019

Pour les hommes, la France se situe un peu au-dessus de la moyenne de l'UE en 2017, neuf pays (ex : Italie, Suède) ont une espérance de vie supérieure à celle des Français.

**1 personne sur 5
a 65 ans ou +**



Au 1er janvier 2020 : 20,5 % des français ont 65 ans ou plus.

Cette part augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des premières générations nombreuses nées après-guerre.

MÉTHODOLOGIE & DOCUMENTATION

Des chiffres issus du recensement de la population

Le recensement de la population sert de base aux estimations annuelles de population.

Il en fixe les niveaux de référence pour les années où il est disponible. Pour les années 2018, 2019, 2020, les estimations de population sont provisoires. Elles sont réalisées en actualisant la population du dernier recensement de 2017 grâce à des estimations, d'une part, du solde naturel et d'autre part, du solde migratoire et enfin d'un ajustement.

Les **statistiques d'état civil sur les naissances, les mariages, et les décès** sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies. Pour 2019, il s'agit d'une estimation provisoire.

Les statistiques concernant le **Pacs** sont fournies conjointement par le Ministère de la Justice et l'Insee.

Le questionnaire du recensement a été rénové en 2018. Cette rénovation vise à mieux prendre en compte et décrire les situations de multi-résidence qui se développent. **Un ajustement a été introduit pour estimer les évolutions de population** à questionnement inchangé.

Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien : <https://insee.fr/fr/information/2383177>.

EN 2018, 4 MILLIONS D'ENFANTS MINEURS VIVENT AVEC UN SEUL DE LEURS PARENTS AU DOMICILE

14 MILLIONS D'ENFANTS MINEURS EN FRANCE EN 2018

Une étude inédite grâce à la refonte du questionnaire en 2018 pour mieux appréhender la diversité des situations familiales (enfants résidant avec un seul parent au domicile, familles recomposées) et les différences locales.



4 millions

d'enfants mineurs vivent avec **un seul de leurs parents au domicile**. Cela correspond à **28 %** des 14 millions d'enfants mineurs en France.

68 % des enfants mineurs vivent dans une **famille « traditionnelle »** composée d'un couple et de leurs enfants.

21 % des enfants mineurs vivent dans une **famille monoparentale**.

11 % des enfants mineurs vivent dans une **famille recomposée** composée d'un couple et d'au moins un enfant né avant l'union.

> **7 %** sont des enfants nés d'une union antérieure et résident donc avec un parent et un beau-parent (et éventuellement des demi-frères et soeurs)

> **4 %** sont des enfants du couple, ils résident avec des demi-frères ou demi-soeurs

Des différences selon l'âge des enfants

80 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans **une famille « traditionnelle »**.

60 % des enfants entre 15 et 17 ans vivent dans **une famille « traditionnelle »**.

En raison des séparations, cette configuration diminue quand l'âge des enfants croît, tandis que la part des enfants mineurs vivant dans une famille monoparentale ou recomposée augmente.

LES FAMILLES RECOMPOSÉES

728 000 C'est le nombre de **familles recomposées** en France en 2018. **38 %** sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus au domicile) contre 20 % des familles « traditionnelles ».



La moitié des mères de familles « traditionnelles » ont un **diplôme supérieur au baccalauréat**, contre un tiers des mères de familles monoparentales ou recomposées.

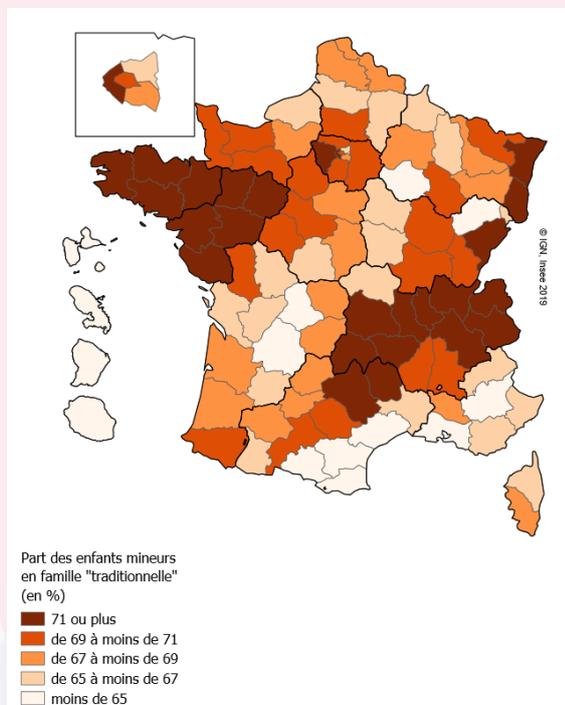


Les couples des familles recomposées sont moins fréquemment **mariés (43 %)** que ceux des familles « traditionnelles » (**67 %**), et plus souvent en union libre (**44 %** contre **20 %**).



EN 2018, 4 MILLIONS D'ENFANTS MINEURS VIVENT AVEC UN SEUL DE LEURS PARENTS AU DOMICILE

LES FAMILLES « TRADITIONNELLES »



- Les enfants des familles « traditionnelles » sont très **présents dans le péri-urbain**, de manière encore plus prononcée que ceux des familles recomposées.
- Vivre dans une famille « traditionnelle » est plus fréquent à **l'Ouest et à l'Est**, ainsi que dans la plupart des départements de la région **Auvergne-Rhône-Alpes**.

LES FAMILLES MONOPARENTALES



La part des enfants vivant dans une famille monoparentale est particulièrement élevée dans des **départements du pourtour méditerranéen**, ainsi que dans les **départements d'Outre-mer**.



En **Guadeloupe** et en **Martinique**, plus de la moitié des enfants vivent dans une famille monoparentale.



Les familles monoparentales sont très présentes dans les centres urbains.

Définitions

Au sein des couples avec enfant(s), **les familles recomposées** sont distinguées des familles « traditionnelles ». Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors la **famille** est dite « traditionnelle ».

Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**. Un enfant est une personne vivant dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement. Un enfant qui partage son temps entre les logements de ses deux parents est compté dans celui où il passe le plus de temps.

Retrouvez-les sur le site de l'Insee ou en cliquant sur le titre des publications ci-dessous.

Auvergne-Rhône-Alpes

Près d'une famille sur dix est recomposée :

<http://www.insee.fr/fr/statistiques/4284613>

Insee Flash - N° 69 Auvergne-Rhône-Alpes – 14/01/2020

Contact : Nathalie Camus – 04.78.63.26.96 – nathalie-r.camus@insee.fr

Bourgogne-Franche-Comté

12 % des enfants de Bourgogne-Franche-Comté vivent dans une famille recomposée :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4282372>

Insee Flash - N°98 Bourgogne-Franche-Comté – 14/01/2020

Contact : Katy Lequin – 03.80.40.67.11 – dr25-communication-externe@insee.fr

Bretagne

En Bretagne, un enfant sur quatre vit au quotidien avec un seul de ses parents :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4284632>

Insee Flash - N° 59 Bretagne – 14/01/2020

Contact : Christelle Marcault – 02.99.29.34.90 – communication-bretagne@insee.fr

Centre-Val de Loire

12 % des enfants en Centre-Val de Loire vivent au sein d'une famille recomposée

<http://www.insee.fr/fr/statistiques/4284681>

Insee Flash - N° 36 Centre-Val de Loire – 14/01/2020

Contact : Willy Faguays – 02.38.69.53.04 – medias-centre@insee.fr

Grand Est

Plus de familles monoparentales dans l'Aube et de familles « traditionnelles » en Alsace :

<http://www.insee.fr/fr/statistiques/4281635>

Insee Flash - N° 27 Grand Est – 14/01/2020

Contact : Véronique Heili – 03.88.52.40.77 – veronique.heili@insee.fr

Hauts-de-France

Un enfant sur trois vit dans une famille monoparentale ou recomposée :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4281635>

Insee Flash - N° 86 Hauts-de-France – 14/01/2020

Contacts : Marie Albert / Maryse James – 06.60.51.86.50 – communication-hdf@insee.fr

Île-de-France

En Île-de-France, les enfants vivent davantage dans des familles « traditionnelles » :

<http://www.insee.fr/fr/statistiques/4284446>

Insee Flash - N° 46 Île-de-France – 14/01/2020

Contact : Éric Bonnefoi – 01.30.96.90.51 – eric.bonnefoi@insee.fr

Mayotte

Beaucoup de familles nombreuses - Familles avec enfant(s) mineur(s) à Mayotte en 2017 :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4276994>

Insee Flash - N° 100 Mayotte – 14/01/2020

Contacts : Éric Huet – 02 62 48 89 14 – inseeoi-communication@insee.fr

Normandie

En Normandie, 12 enfants sur 100 vivent dans une famille recomposée :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4279853>

Insee Flash - N° 91 Normandie – 14/01/2020

Contact : Carole Joselier – 02.35.52.49.17 – dr76-communication-externe@insee.fr

Occitanie

Trois enfants sur dix vivent avec un seul de leurs parents, en famille recomposée ou monoparentale :

<http://www.insee.fr/fr/statistiques/4281629>

Insee Flash - N° 97 Occitanie – 14/01/2020

Contact : Hanan Touzani – 05.61.36.62.85 - medias-occitanie@insee.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 % des mineurs vivent dans une famille recomposée :

<http://www.insee.fr/fr/statistiques/4284430>

Insee Flash - N° 61 Provence-Alpes-Côte d'Azur – 14/01/2020

Contact : Fernande Ponzio – 04.91.17.59.11 / 06.61.35.63.73 – dr13-relations-avec-la-presse@insee.fr

Pays de la Loire

Un enfant ligérien sur dix vit dans une famille recomposée :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4281455>

Insee Flash - N° 100 Pays de la Loire – 14/01/2020

Contact : Bureau de Presse - 02.40.41.75.89 - bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr

N'hésitez pas à contacter nos attaché.e.s de presse en région ! Retrouvez toutes leurs coordonnées sur le site de l'Insee.



Bureau de Presse de l'Insee
01.87.69.57.57 - bureau-de-presse@insee.fr
www.insee.fr